

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes initiale

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 1502062F — Mise à jour : 16 septembre 2025

Organisme responsable : **AFTRAL CESSON SEVIGNE**

Contenu

Objectifs

Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9, en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I parag. 4).

Programme

- Accueil des stagiaires et formalités administratives
- Présentation des objectifs de la spécialisation et du contexte réglementaire
- Agrément des véhicules citernes
- Instructions citernes
- Les flexibles
- Généralités liées aux opérations de chargement / déchargement des citernes
- Spécificités présentées par le chargement / déchargement des citernes pour certaines matières
- Déchargement sur la voie publique / chez le particulier
- Rôles et responsabilités des différents intervenants
- Les documents de bord
- Signalisation et placardage
- Circulation et stationnement des véhicules-citernes
- Conduite à tenir en cas d'incident / accident
- Étude de cas concrets / Mise en situation
- Étude de cas
- Questions diverses / Synthèse
- Examen

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée Aucun prérequis	Niveau de sortie Sans niveau spécifique
---	---

Liste des certifications

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2080042	Présentiel	Cesson-Sévigné	31/12/2025	30/12/2026

Source : GREF Bretagne #1502062F